

## CHARTRE DE RESPONSABILITÉ

Votre enfant participe aux activités du Club Jeunes, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

Les mercredis et les vacances scolaires, lors des activités proposées, les jeunes ont la possibilité d'être en autonomie (city stade/skatepark/...).

Sur ces temps d'autonomie, les jeunes ne sont plus sous la surveillance de l'animateur et de ce fait la collectivité décline toute responsabilité en cas d'incidents.

Merci de définir le degrés d'autonomie pour votre enfant, en cochant l'une des cases suivantes :

Mon enfant reste en permanence en présence de l'animateur, je viens le chercher à la fin de l'activité.

Mon enfant reste en permanence en présence de l'animateur mais il peut repartir seul uniquement à la fin de l'activité.

Mon enfant est partiellement autonome, il peut se rendre au city stade et/ou au skatepark avec l'autorisation de l'animateur mais ne repart pas seul des locaux.

Mon enfant est complètement autonome, il est libre de sortir et revenir au Club Jeunes et peut quitter les locaux quand il le souhaite.

• Nom, Prénom et numéro de téléphone du responsable légal :

.....

• Nom, Prénom et numéro de téléphone de l'enfant :

.....



Fait à ..... , le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
Signature du responsable légal :